



<p>Titre à Finalité Professionnelle de niveau 4 EDUCATEUR DE HANDBALL</p> <p>Promotion 2026/2027</p>	<p>PHOTO</p>
<p>Dossier à compléter avant dimanche 26 avril 2026 A Télécharger sur Campus au moment de l'inscription TOUT DOSSIER INCOMPLET ne sera pas étudié</p>	
<p><i>TFP Iv – Educateur de Handball – RNCP code NSF335-411 – Numéro 38917</i></p>	
	<p>L'ITFE accueille les personnes en situation de handicap</p>

Certifié Qualiopi

IDENTIFICATION

Madame Monsieur

NOM		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Nationalité		N° de sécu	
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone		Email	
Club		N° de licence	

SITUATION ACTUELLE

Salarié(e) : CDI CDD Autre : (précisez)
 Apprenti(e)

Nom de l'employeur si salarié ou CDD	
--------------------------------------	--

Demandeur d'emploi, depuis le

Etudiant(e)

Autre situation, précisez

DIPLOMES

Noter ici uniquement les diplômes obtenus

	Préciser le diplôme	Date obtention
Diplôme scolaire		
Diplôme universitaire		
Diplôme Jeunesse et Sports		
Autre(s) diplôme(s) Préciser :		

Si vous êtes actuellement en formation, merci de préciser la ou les formations en cours (BPJEPS, licence, Master, autre...)

Nom de la formation en cours	
-------------------------------------	--

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE et/ou BENEVOLE

Missions	Années	Employeur ou structure	Statut (bénévole/ salarié(e))

DOSSIER DE FINANCEMENT DE FORMATION

Merci d'indiquer ci-dessous, quelles sont vos solutions de financement envisagées au cas où vous seriez retenu(e) :

Mode de financement	Cocher la case qui correspond	Financement à hauteur de x € (préciser le montant si connu)	Observations
Apprentissage			
CPF Compte Personnel de formation			
Organisme de formation (Afdas...) stagiaire			
Organisme public (conseil Régional, Pôle emploi...)			
Financement par la structure (club)			
Autofinancement			

STRUCTURE D'ACCUEIL

Nom de la structure	
Préciser si club, comité, Ligue, Association...	
Adresse :	
Adresse mail	
N° Affiliation	
Nom Prénom du Président ou du référent employeur	
Nom Prénom Tuteur	
Téléphone - Mail	
Statut (Salarié de la structure, bénévole...)	
Diplômes du tuteur	
N° de la carte professionnelle (obligatoire)	
Nom et prénom du Maître d'apprentissage (pour les apprentis) si différent du tuteur	
Coordonnées (téléphone – Mail)	
Commentaires, observations si besoin :	

INFORMATIONS PRATIQUES

Dossier d'Inscription aux tests de sélection du TFP4 à retourner à 5300000.formation@ffhandball.net avant **le dimanche 26 avril 2026 midi**

Suite à l'étude de votre dossier vous recevrez une convocation aux tests de sélection .

- Date des tests de sélection : **Lundi 11 mai 2026**
- Date du positionnement : **01 juin et 02 juin 2026**
- Contacts : Coordinatrice pédagogique TFP 4
Mme. Cornélia Banchereau
06 08 14 30 90 – cbanchereau@handball-bretagne.fr

A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

- Une photo d'identité (*à insérer en 1^{ère} page*)
- Copie de votre licence FFHB Photocopie recto/verso de votre carte d'identité
- Pour les Français de moins de 25 ans, copie de l'attestation de recensement ou certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
- Pour les ressortissants étrangers (*hors Union européenne*), le titre de séjour en cours de validité
- Photocopie de votre attestation de sécurité sociale
- Photocopie de l'assurance en responsabilité civile
- Photocopies de vos diplômes (scolaires, universitaires et/ou fédéraux)
- Photocopie de votre PSC (ou équivalent – voir en annexe)
- Certificat médical de non-contre-indication à l'encadrement et à la pratique sportive en compétition ou en loisirs datant **de moins de 3 ans**
- Attestation d'honorabilité (A compléter ci-dessous)
- Le règlement des frais de dossiers d'inscription (90 €) à régler par Virement avant les Tests de sélection (IBAN Ligue de Bretagne de Handball : FR76 1444 5004 008 0058 8368 057 (préciser le nom du stagiaire sur le libellé du virement))

Il est recommandé aux stagiaires de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels (décès, invalidité permanente et frais médicaux) pendant le temps de la formation.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ



ATTESTATION D'HONORABILITÉ

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et être en règle vis-à-vis de l'article L212-9 du code du sport :

« En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

Fait à,

le

Signature :



DEROULEMENT DES TESTS DE SELECTION

En présentiel – Ligue de Bretagne de Handball – 7 rue de Vezin – 35000 RENNES

Le lundi 11 mai 2026 (sur convocation)

L'entrée en formation, le cas échéant, est conditionnée par la réussite aux tests de sélection comprenant :

- **ECRIT** (45 minutes maximum)

Portant sur une problématique handball permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique.

Cette épreuve est notée sur 10 points.

- **QCM** (25 minutes maximum)

50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball : Réglementation/Sécurité – Activités du Handball – Organisation fédérale – Métier d'éducateur de handball.

Cette épreuve est notée sur 10 points.

- **ENTRETIEN** (20 minutes maximum) avec le jury d'épreuve :

A partir de l'écrit rédigé par le candidat, de son QCM, portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale.

Cette épreuve est notée sur 20 points.

A l'issue de la session de tests de sélection, l'ITFE établit 2 listes :

- Une liste principale précisant les stagiaires admis à participer à la formation faisant apparaître pour chacun leur moyenne obtenue sur 40
- Une liste complémentaire, par ordre de classement, précisant les stagiaires susceptibles d'être admis en formation en cas de désistement (ou autre cas de figure) avant le début de formation.

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. **Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles, auquel cas une liste complémentaire sera mise en place.**

L'inscription aux tests de sélection ne sera effective qu'après réception du dossier de candidature dûment renseigné et comportant toutes les pièces justificatives.

ANNEXE – Les équivalences du PSC

PSC [8]

Objet : Les équivalences

Les équivalences au PSC	
Diplômes équivalents au PSC	<ul style="list-style-type: none">• Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)• Brevet national de secourisme (BNS)• Brevet de secouriste de la protection civile• Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 (PSE1)• Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (CSST) à jour de son recyclage• Brevet National de Premiers Secours (BNPS)• Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)• Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (AFCPSAM)• Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA)• Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Equipe (CFAPSE)• Brevet de brancardier secouriste• Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile• Brevet de surveillant de baignade• <u>Cas particulier :</u> Le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC. Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).
Diplômes non équivalents au PSC	<ul style="list-style-type: none">• Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD)• Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie• Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS)• Certificat Fédéral de Premiers Secours (CFPS)• Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie• Initiation à l'Alerte et aux Premiers Secours (IAPS)• Initiation aux Premiers Secours (IPS)• Initiation à la Réduction des Risques (IRR)• Diplômes secouristes obtenus hors de France (sauf les formations monégasques qui sont les seules à être reconnues par la France)• Le diplôme des Gestes Élémentaires de Survie (GES)

[8] Modification applicable à tous en date du 09 Juillet 2024 (arrêté du 15/06/24)